

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable, des transports
et du logement

Arrêté du 19 MARS 2012

Portant désignation du site natura 2000 complexe forestier de Chinon, landes de Ruchard

NOR : DEVL1118143A

Le ministre de la défense et des anciens combattants et la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 18 novembre 2011 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le II de l'article L.414-1, et les articles R.414-1, R.414-3, R.414-4 et R.414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats, naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 complexe forestier de Chinon, landes de Ruchard » (zone spéciale de conservation FR2400541) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100000 et les 3 cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département d'Indre-et-Loire : Avon-les-roches, Cheille, Cravant-les-coteaux, Crissay-sur-Manse, Neuil, Rivarennnes, Saint-Benoit-la-forêt, Villaines-les-rochers.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 complexe forestier de Chinon, landes de Ruchard » figure en annexe au présent arrêté.

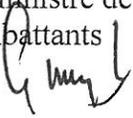
Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Indre-et-Loire, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 3

Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives au ministère de la défense et des anciens combattants et la directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 MARS 2012

Le ministre de la défense et des anciens
combattants



Gérard LONGUET

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature



Jean-Marc MICHEL

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR2400541 COMPLEXE FORESTIER DE CHINON, LANDES DU RUCHARD (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
- 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea*
- 4010 Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
- 4020 * Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- 4030 Landes sèches européennes
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 7220 * Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)
- 9180 * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*
- 9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*
- 91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

aucune espèce mentionnée

Amphibiens et reptiles

aucune espèce mentionnée

Poissons

1163 Chabot *Cottus gobio*

Invertébrés

1083 Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

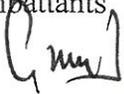
Plantes

aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R214-15 du code de l'environnement*

Fait le 19 MARS 2012

Le ministre de la défense et des anciens combattants



Gérard LONGUET

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature



Jean-Marc MICHEL

Site Natura 2000 COMPLEXE FORESTIER DE CHINON, LANDES DE RUCHARD
FR2400541 (Département de l'Indre et Loire, Région Centre)

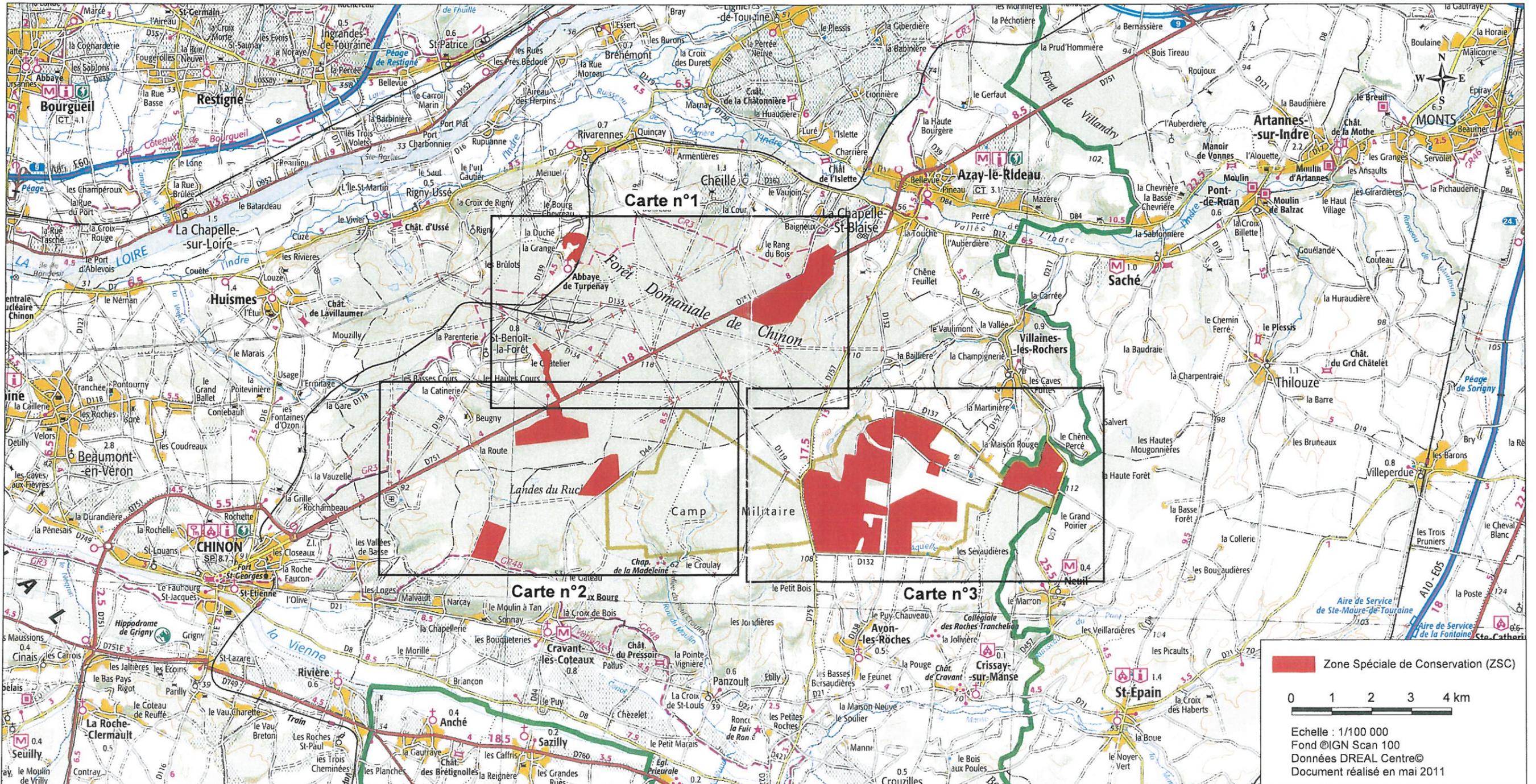
Carte d'assemblage (fond IGN Scan 100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC signé le : 19 MARS 2012

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Jean-Marc MICHEL

Le ministre de la Défense et des anciens combattants

Gérard LONGUET





Site Natura 2000 COMPLEXE FORESTIER DE CHINON, LANDES DE RUCHARD
FR2400541 (Département de l'Indre et Loire, Région Centre)

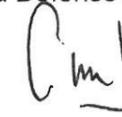
Carte n° 1/3 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC signé le :

19 MARS 2012

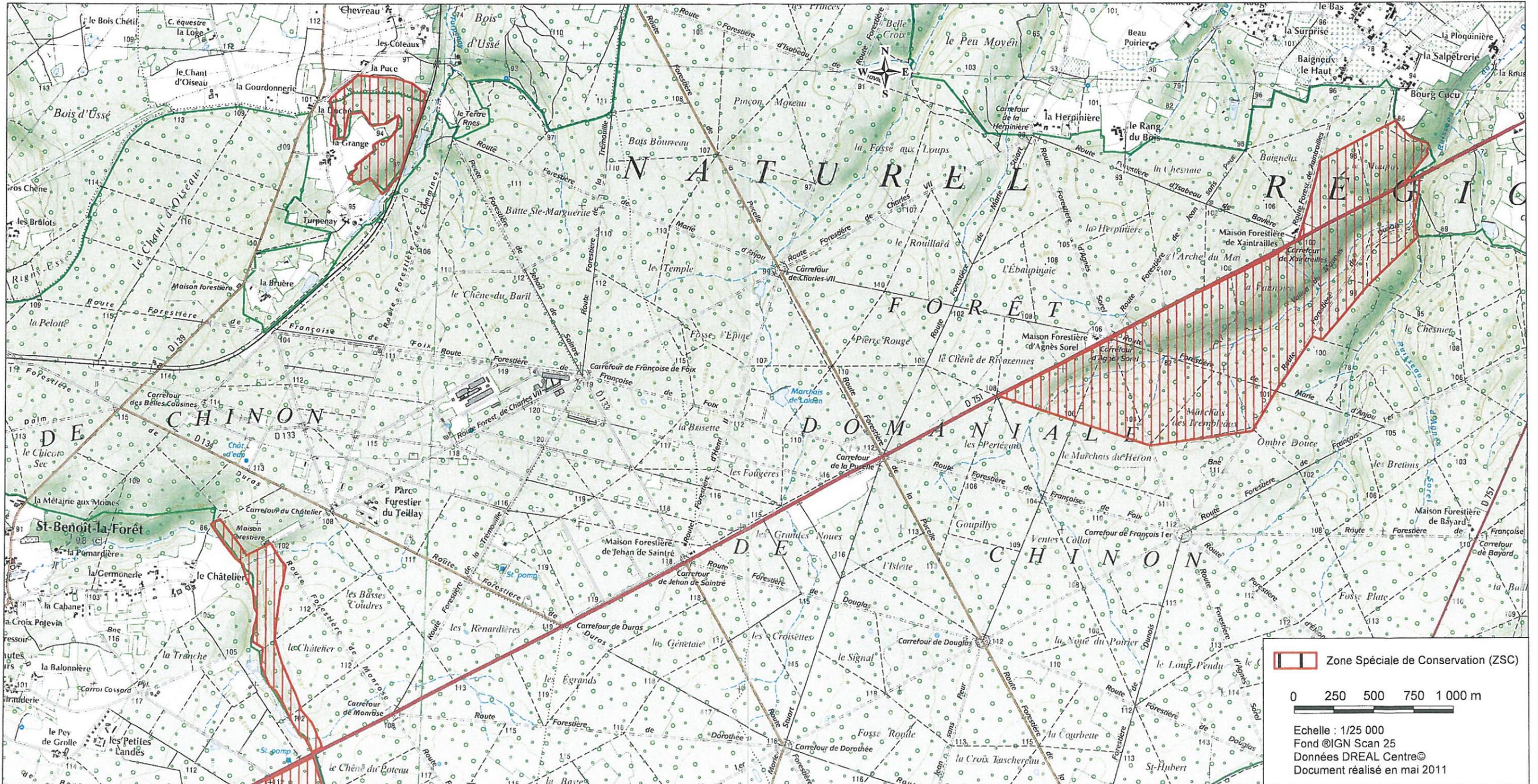
Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature


Jean-Marc MICHEL

Le ministre de la Défense et des anciens combattants



Gérard LONGUET





Site Natura 2000 COMPLEXE FORESTIER DE CHINON, LANDES DE RUCHARD
FR2400541 (Département de l'Indre et Loire, Région Centre)

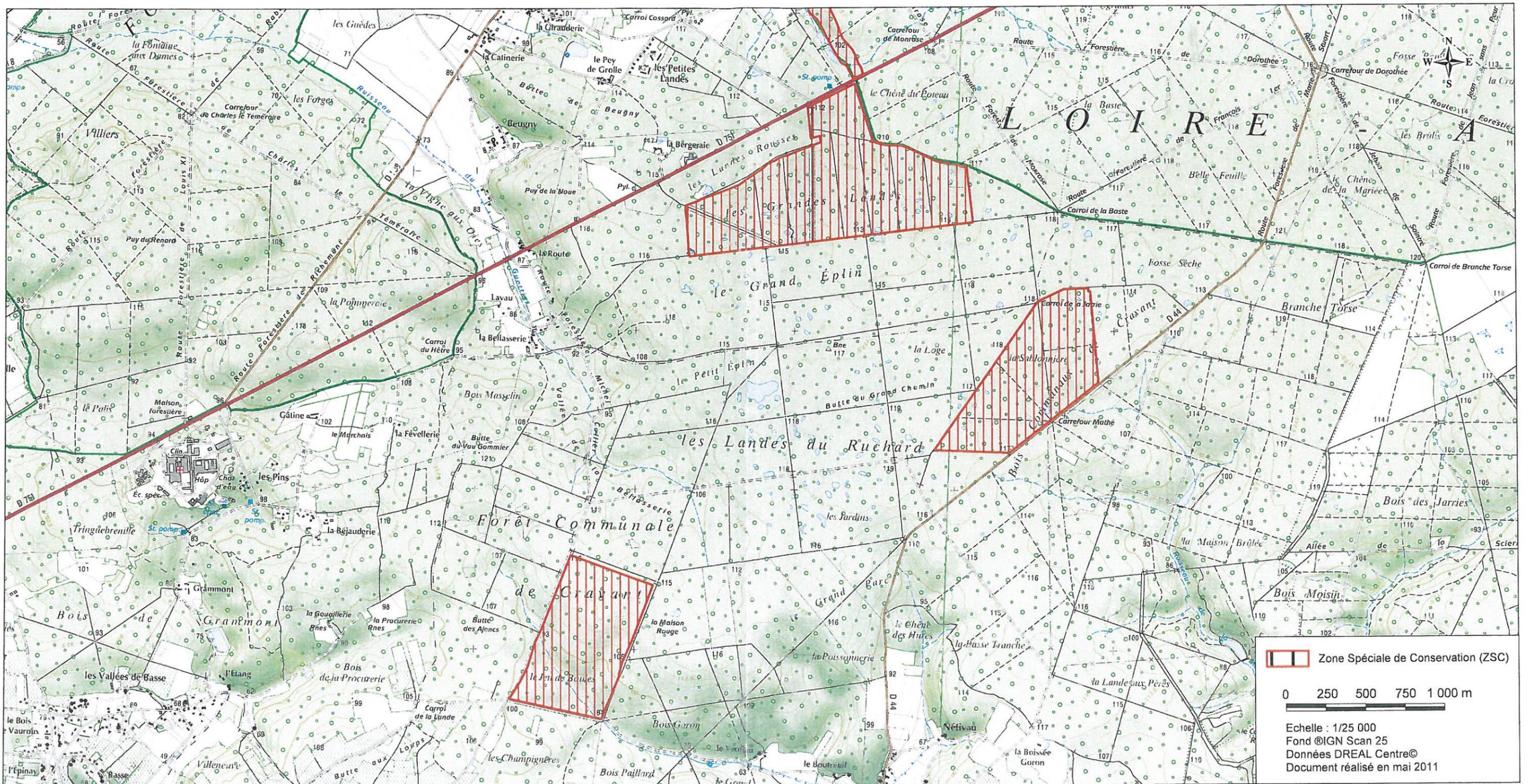
Carte n° 2/3 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC signé le :
Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

19 MARS 2012

Le ministre de la Défense et des anciens combattants

Jean-Marc MICHEL

Gérard LONGUET





Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Site Natura 2000 COMPLEXE FORESTIER DE CHINON, LANDES DE RUCHARD
FR2400541 (Département de l'Indre et Loire, Région Centre)

Carte n° 3/3 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC signé le : 19 MARS 2012

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Jean-Marc MICHEL

Le ministre de la Défense et des anciens combattants

Gérard LONGUET

